

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 11 – transports et mobilités

Fonctionnement

Chapitre 938 – Transports

Sous-fonction 81 – Transport en commun de voyageurs

Code fonctionnel 818 : « Autres transports en commun »

Programme : « **Expérimentation du TAD à motorisation alternative au diesel en faveur des zones rurales enclavées des PNR** »

**Un nouveau programme est créé et doté de 0,25M€ en AE et de 0,25 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

### Exposé des motifs :

Dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale, il est aujourd'hui primordial de développer une desserte fine de nos territoires.

Au-delà des modes lourds, dont la mise en service effective est souvent longue à réaliser, il convient de compléter ce maillage par de l'offre bus ou du transport à la demande.

Conscient de cette problématique, la Commission Offre de Transports (COT) du STIF a initié un ambitieux plan d'actions Bus sur la période 2013-2016, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration en mai dernier. Ce plan bus permet d'engager une enveloppe de 160 millions d'euros de programme d'investissement pluriannuel Bus, au profit de la grande couronne qui bénéficiera de 60% de ces crédits.

Néanmoins, ce plan d'action ne concerne pas le transport à la demande (TAD), ce service de transport est pourtant tout autant nécessaire dans les zones enclavées, voire plus adapté à la desserte de certaines tranches de ces territoires. A l'instar du PNRVF qui a engagé une réflexion sur la « mobilité rurale et périurbaine durable », des initiatives locales émergent autour des PNR pour répondre à cette problématique.

Des études de l'IAU (Activités quotidiennes et mobilité en Ile-de-France, du centre au périurbains), comme L'EGT confirment le besoin grandissant en mobilité dans ces territoires.

Ce constat appelle à développer un travail approfondi de connaissance des déplacements en zone rurale périurbaine, et y évaluer le potentiel des différentes solutions de mobilité alternative.

AMENDEMENT

N° 000226 .



Conseil régional

Le TAD à motorisation alternative au diesel est une solution alternative adaptée à ces territoires et participe à la volonté de transition écologique du territoire régional, la Région Ile-de-France ayant pour ambition de devenir la première écorégion d'Europe.

Il s'agit d'un chantier important qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des partenaires de la mobilité, des déplacements et des transports dans ces territoires ainsi que les organismes régionaux (STIF, IAU, Arene...)

Si cette compétence relève avant tout du STIF, il est proposé que la Région Ile-de-France puisse garantir le lien entre ces différents acteurs et impulser cette dynamique d'expérimentation du TAD en particulier dans les PNR, territoire soumis à une contractualisation avec la Région et emblématique de la vision régionale du SDRIF 2030.

A ce titre, la Région pourra proposer la création d'un véritable réseau Mobilité Rurale Périurbaine Durable et en faire un axe de collaboration entre les PNR d'Ile-de-France.

Par ailleurs, elle pourra venir en complément du tour de table financier des contrats liant le STIF, les opérateurs et les communes.

Ce nouveau programme, intitulé « **Expérimentation du TAD à motorisation alternative au diesel en faveur des zone rurales enclavées des PNR** », viendrait donc en aide aux communes les plus enclavées dans les PNR en vue d'un développement de l'offre de transport à la demande dédiésélisée.

Le montant inscrit au titre de ce nouveau programme « **Expérimentation du TAD à motorisation alternative au diesel en faveur des zone rurales enclavées des PNR** » est doté de 0,25 million d'euros en AE et de 0,250 millions en CP.

Mounir SATOURI